

CONTRE LES RÉFORMES MACRON GRÈVE GÉNÉRALE

INVERSION DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES ?

→ **L'objectif** est de renvoyer la fixation de la norme du travail là où le rapport de force est le plus faible pour nous : au niveau de l'entreprise.

→ **Aujourd'hui**, le code du travail et les conventions collectives nous donnent des droits minimaux en terme, par exemple, de temps de tra-

vail. Les accords de branche et d'entreprise ne peuvent être que mieux disant pour nous.

→ **Demain**, avec Macron, des accords d'entreprise pourront être plus défavorables : ainsi nous pourrions, par exemple, voir nos heures supplémentaires payées moins qu'aujourd'hui.

LE RÉFÉRENDUM D'ENTREPRISE : PLUS DE DÉMOCRATIE DANS L'ENTREPRISE ?

La relation salariale est une relation de subordination. Ainsi nous travaillons sous l'autorité du patron qui a le pouvoir de nous donner des ordres, d'en contrôler l'exécution et de nous sanctionner. Afin de toucher un salaire, nous abandonnons notre liberté au seuil de l'entreprise. Le référendum d'entreprise, en laissant croire que nous sommes les égaux de notre patron, est une mystification destinée à faire passer la pilule des attaques contre nos droits.

→ **Aujourd'hui**, le référendum se fait à l'initiative des seuls syndicats.

→ **Demain**, un patron pourra organiser unilatéralement un référendum pour valider un accord d'entreprise. On voit d'ors et déjà le type de question qui peut être posé :

«*Face au risque de fermeture de l'usine XX, les salariés acceptent-ils de travailler 40h par semaine sans majoration des heures supplémentaires ?*»

007 : UN PERMIS DE LICENCIER POUR LES PATRONS

→ **L'objectif** est de nous mettre une pression supplémentaire : même si l'on courbe le dos, on peut se faire virer.

→ **Aujourd'hui**, lorsqu'un patron vire un collègue sans raison valable, il risque de se retrouver attaqué aux prud'hommes et de devoir verser des indemnités au collègue. Le problème du patron est qu'il ne connaît pas le montant qu'il risque de devoir déboursier. Malgré le discours du Medef sur les entrepreneurs risquophiles, les patrons n'aiment pas l'incertitude.

→ **Demain**, avec le plafonnement des indemnités prud'homales, le patron pourra facilement estimer combien lui coûterait le licenciement d'un collègue dont la tête ne lui revient pas ou qui est un peu trop revendicatif. Ainsi il pourra savoir si cela vaut le coût de le licencier quand bien même le licenciement n'aurait aucune raison économique ou serait illégale (collègue en arrêt maladie, femme enceinte, etc.).



La CNT est un syndicat où s'organisent les travailleurs,

au sens large (salariés, chômeurs, précaires, retraités, étudiants et lycéens).

Un travailleur est un producteur qui ne possède pas les moyens de production. Donc ça n'est ni un patron ni un actionnaire, qui tirent leurs revenus du travail des autres.

À la CNT, il n'y a pas de permanent syndical. Personne ne reçoit de salaire pour militer. Et nous n'avons ni chef ni bureaucratie, car nous refusons toute hiérarchie entre militants. Tout ce que nous faisons, nous le faisons pour l'émancipation des travailleurs. **Nous n'acceptons aucune subvention de l'État et des patrons, pour garantir notre indépendance et notre liberté d'action.**

Nous ne fonctionnons qu'avec les cotisations de nos adhérents.

Nous sommes anarcho-sindicalistes et syndicalistes révolutionnaires. Nos bases sont la lutte des classes et le communisme libertaire. Nous sommes pour l'abolition de l'État, en tant que bras armé du patronat. C'est pourquoi nous ne syndiquons pas leurs forces répressives (police, armée, vigiles, etc.). Enfin, nous sommes une organisation horizontale et autogestionnaire. Tous les mandats sont tournants et révocables.

Chacun participe au fonctionnement et aux prises de décision au niveau local, régional, fédéral et confédéral.

SEULE LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS POURRA METTRE EN ÉCHEC L'ÉTAT ET LE PATRONAT

LA GUERRE SOCIALE EST EN MARCHÉ : MACRON VOLE LES PAUVRES POUR DONNER AUX RICHES

51,3 MILLIARDS

c'est le montant des profits des entreprises du CAC 40 pour le 1^{er} semestre 2017

3 MILLIARDS

c'est le montant qu'économiseront les plus riches après la réforme de l'ISF

60 %

c'est la part des retraités qui se trouveront lésés après la réforme de la CSG

5 EUROS

c'est le montant que recevront en moins les foyers les plus pauvres au titre de l'APL

LE PUBLIC CONTRE LE PRIVÉ : TOUJOURS LA MÊME TACTIQUE

→ **L'objectif** est, comme pour les retraites en 2003, de jouer le public contre le privé en attaquant l'un puis l'autre dans une logique de moins disant sociale (où l'acquis social est présenté comme un privilège).

→ **Aujourd'hui**, le secteur public, contrairement au secteur privé, n'a pas de jour de carence mais deux tiers des salariés du privé bénéficient de la prise en charge de leur jour de carence via leur prévoyance entreprise.

→ **Demain**, l'ensemble des salariés du public se verra appliquer un jour de carence et ne sera donc plus indemnisé. Au nom de l'égalité, on réduit les droits des salariés les « mieux lotis ».

ALLEZ PLUS LOIN :

☞ **Foire aux questions sur la réforme Macron :**
cnt-f.org/urp/2918

☞ **Marche ou crève, l'horizon Macron est noir :**
cnt-f.org/3030

☞ **Décryptage du projet d'ordonnances (vidéos) :**
www.cnt-tas.org/2017/06/25/decryptage-projets-dordonnances

☞ **Nous contacter :**
br.rp@cnt-f.org
06 95 45 67 62
33, rue des Vignoles, Paris xx^e

☞ **Nous écouter :**
Sur Radio libertaire (89.4 Mhz)
les mardis de 20h30 à 22h30

LES REVENDICATIONS IMMÉDIATES DE LA CNT

Pour la CNT, le rôle du syndicalisme n'est pas d'écrire avec le gouvernement la pire opération de destruction des acquis sociaux de l'Histoire. Il consiste à s'inscrire dans un rapport de force, celui de la lutte des classes, qui permettra d'imposer nos revendications. Il est nécessaire de faire front pour faire reculer la loi du capital !

Pour la CNT, le rapport de force doit se faire par la mobilisation de tous, en s'organisant dans les syndicats outil social et économique appartenant aux travailleurs et non aux bureaucrates. Le communisme libertaire, projet révolutionnaire porté par la CNT, basé sur la socialisation et l'autogestion des moyens de production, la répartition des richesses produites par ceux qui travaillent, est une urgence sociale, politique, économique et écologique.

La CNT revendique :

- ★ le retrait de la loi travail et autres lois/ordonnances patronales à venir ;
- ★ le renforcement des droits syndicaux en entreprise ;
- ★ un accès aux indemnités de chômage à 100% du meilleur salaire ;
- ★ l'autogestion des caisses de la sécurité sociale, par les salariés eux-mêmes ;
- ★ l'arrêt des exonérations de cotisations sociales patronales ;
- ★ une augmentation significative des salaires ;
- ★ titularisation/CDIisation de tous les emplois précaires du public comme du privé.

UNION RÉGIONALE DES SYNDICATS CNT DE LA RÉGION PARISIENNE

WWW.CNT-F.ORG/URP

ÎLE-DE-FRANCE

33, rue des Vignoles, Paris xx^e
Permanences : lundi 14h - 19h
et mercredi : 18h - 20h
Tél. : 06 95 45 67 62
Mail : br.rp@cnt-f.org

77 - SEINE-ET-MARNE

1 bis, impasse Émilie,
77500 Chelles
(à 200 m de la gare RER)
Permanences : mercredi 18h - 20h
Tél. : 06 59 36 41 02
Mail : ul.chelles.mlv@cnt-f.org

94 - VAL-DE-MARNE

Bourse du travail de Choisy-le-Roi
27, bd des Alliés, 94600 Choisy-le-Roi
1^{er} étage salle CNT
Permanences : vendredi 17h30 - 19h
Tél. : 06 74 17 60 34
Mail : cnt94@cnt-f.org

95 - VAL-D'OISE

Bourse du travail, Espace Mandela
82, bd du Général-Leclerc,
95100 Argenteuil
Permanences : mardi 13h30 - 16h
et sur rendez-vous
Tél. : 06 52 93 90 88